



Ville de Châteauroux

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MAI 2008

=====

RESUME DES DELIBERATIONS

- 1 - APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DES 15 MARS 2008 ET 3 AVRIL 2008
- 2 - COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET À LA DÉLIBÉRATION DU 15 MARS 2008 MODIFIÉE PAR LA DÉLIBÉRATION DU 3 AVRIL 2008 PORTANT DÉLÉGATION DE POUVOIRS AU MAIRE POUR CERTAINES MATIÈRES

3 - RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal adopte le règlement intérieur.

- 4 - DÉSIGNATION DE DÉLÉGUÉS - COMMISSION EXTRA MUNICIPALE DU SALON DU LIVRE - CONSEILS D'ADMINISTRATION DU LYCÉE BLAISE PASCAL ET DU LYCÉE JEAN GIRAUDOUX - CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE HOSPITALIER - COMITÉ LOCAL D'INFORMATION ET DE CONCERTATION (C.L.I.C.)

Le Conseil Municipal approuve :

* la création de la commission extra municipale du Salon du Livre composée de 8 conseillers municipaux et de 4 personnes extérieures. Les membres désignés sont :

M. Anthony FELDER, président, M. Arnaud CLEMENT, vice président, Mme Anne-Marie DELLOYE- THOUMYRE, Mme Imane JBARA-SOUNNI, Mme Claude RABILLARD, M. Michel GEORJON, Mme Magali GROSSET, Mme Charlotte LIGNEAU

Personnes extérieures nommées : Mme Annie BLANC, M. Gérard COULON, Mme Emmanuelle DUNANT-CHEVALIER, le ou la représentant(e) de l'association Livre Centre

* M. Jean-Yves HUGON est désigné pour représenter la Ville au Conseil d'Administration du Lycée Polyvalent Blaise Pascal. M. Christophe BAILLIET est désigné pour représenter la Ville au Conseil d'Administration du Lycée Jean Giraudoux. M. Didier FLEURET et M. Jean LACORRE sont désignés pour siéger au sein du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier. M. Jean LACORRE est désigné pour représenter la Ville au sein du Comité Local d'Information et de Concertation (C.L.I.C.).

5 - COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS - DÉSIGNATION DE DÉLÉGUÉS

Le Conseil Municipal désigne 16 candidats à la fonction de commissaire titulaire et 16 candidats à la fonction de commissaire suppléant.

6 - COMPTE DE GESTION DU COMPTABLE DU TRÉSOR - BUDGET GÉNÉRAL

Le Conseil Municipal approuve le Compte de Gestion du Comptable du Trésor pour 2007 présentant un excédent de 3 286 108,54 euros.

7 - COMPTE ADMINISTRATIF 2007 - BUDGET GÉNÉRAL

Le Conseil Municipal approuve le Compte Administratif de l'exercice 2007 en concordance avec le Compte de Gestion du Comptable du Trésor, faisant apparaître un excédent de 3 286 108,54 euros.

8 - BUDGET GÉNÉRAL - AFFECTATION DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2007

Le Conseil Municipal affecte le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement 6 527 752,34 euros

(Compte 1068)

Affectation du solde à l'excédent reporté 32 591,78 euros

9 - OUVERTURE DE CRÉDIT DE TRÉSORERIE

Le Conseil Municipal accepte de conclure une ouverture de crédit de trésorerie auprès de la Société Générale d'un montant maximum de 6 000 000 euros.

Il autorise M. le Maire ou son représentant à signer le contrat d'ouverture de crédit avec la Société Générale à intervenir, ainsi qu'à procéder aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues dans les conditions prévues par le contrat d'ouverture de crédit de la Société Générale.

10 - CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LA SALLE ALEXANDRE DUMAS AU C.C.A.S. (CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE)

Le Conseil Municipal approuve les termes de la convention et autorise M. le Maire à signer la convention entre le C.C.A.S et la Ville. Il autorise M. le Maire à procéder au versement de la subvention et à régler les charges de fonctionnement.

11 - RÉALISATION DU MAGAZINE MUNICIPAL : AVENANTS AUX LOTS 1, 2 ET 3

Afin de permettre la parution d'un numéro de «Châteauroux pour Tous» non prévu au contrat initial, le Conseil Municipal approuve les avenants à ce marché et autorise M. le Maire à les signer.

12 - AVENANT N° 2 À LA CONVENTION POUR LA MISE À DISPOSITION D'UN VÉHICULE À LA CAISSE DES ECOLES DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE RÉUSSITE EDUCATIVE

Le Conseil Municipal approuve cet avenant n° 2 et autorise Monsieur le Maire à le signer.

13 - AVENANT N° 2 À LA CONVENTION POUR LA MISE À DISPOSITION D'UN POOL DE VÉHICULES À LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION CASTELROUSSINE

Le Conseil Municipal approuve cet avenant n° 2 fixant le Prix de Revient kilométrique et prévoyant la reconduction de la convention jusqu'au 31 décembre 2011. Il autorise Monsieur le Maire à le signer.

14 - PERSONNEL COMMUNAL : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS 2008

Le Conseil Municipal accepte de modifier le tableau des effectifs au titre de l'année 2008 et approuvé par le Conseil Municipal du 13 décembre 2007.

15 - CRÉATIONS D'EMPLOIS SAISONNIERS - ETÉ 2008

Le Conseil Municipal accepte de créer les postes nécessaires aux besoins des services pour la période estivale et autorise M. le Maire à procéder aux recrutements, à signer les contrats de travail et à utiliser les crédits nécessaires.

16 - CONTRAT URBAIN DE COHÉSION SOCIALE (C.U.C.S.) OPÉRATION "JOBS D'ÉTÉ 2008"

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à procéder au recrutement de 12 jeunes sur des postes d'adjoints techniques de 2ème classe pour une période de deux semaines entre le 1^{er} juillet et le 31 août 2008, à signer les contrats de travail et à demander une participation financière de l'Etat dans le cadre du C.U.C.S.

17 - BOUTIQUE DES MUSÉES - CRÉATION DE TARIFS

Le Conseil Municipal approuve la mise en vente de "Carnet de voyage" "Notes et dessins" d'Auguste Borget – Prix de vente : 19 €, du Poster "Sites de la Gaule Romaine" - Prix de vente 12 € et à l'occasion de l'exposition Claude MOÏNS "Parcours", d'une plaquette sera réalisée en co-édition et vendue au prix de 2,50 €.

18 - ACQUISITION DU MANUSCRIT "NUIT À CHÂTEAUROUX" DE JEAN GIRAUDOUX

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à solliciter auprès du FRRAB (Fonds Régional de Restauration et d'Acquisition des Bibliothèques) une subvention aussi élevée que possible.

19 - ATTRIBUTION DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU CONTRAT EDUCATIF LOCAL (C.E.L.)

Le Conseil Municipal attribue les subventions suivantes aux structures intervenant au cours du 1er semestre 2008 dans le cadre du Pass'Sport Loisirs Jeunes "Vis T Vac", vacances d'Hiver et d'Avril en temps extra-scolaire.

HIVER 2008

- Amicale laïque Section Gymnastique Sportive 600,00 euros

AVRIL 2008

- Cercle de l'Epée 200,00 euros

- Canoë Kayak Club de Châteauroux 200,00 euros

- Moto Club Castelroussin 600,00 euros

- Amicale laïque Section Gymnastique Sportive 600,00 euros

- Amiposte 200,00 euros

- ADESLI	460,00 euros
- Association Librenne	225,00 euros

20 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU CONTRAT JEUNESSE ET SPORTS (C.J.S.)

Le Conseil Municipal confirme le versement de la subvention à l'association Caïman (720,00 €).

21 - MODIFICATION D'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À DES ASSOCIATIONS SPORTIVES

Les associations Orientation 36 et Cyclo Loisir Autonome Castelroussine (ACLAC) n'ayant pas fourni les pièces indispensables au versement des subventions de 150 euros pour l'une et 400 euros pour l'autre. Ces dernières n'étant pas versées, le Conseil Municipal décide d'affecter la somme de 550 euros au Fonds Sportif.

22 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE PARTENARIAT AVEC LA BERRICHONNE BOXE

Afin de permettre au club de mettre en place, de manière plus efficace, sa politique sportive, le Conseil Municipal accepte d'établir une convention d'objectifs pluriannuelle, pour la période 2008/2010 et, ainsi de fixer les relations financières entre la Ville de Châteauroux et l'association, à hauteur de 21 200 € (13 200 € de subventions et 8 000 € de prestations de service).

23 - MODIFICATION DU RÉGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ÉCOLE MUNICIPALE DES SPORTS CASTELROUSSINE

Le Conseil Municipal décide de modifier le règlement intérieur de l'E.M.S.C. et autorise M. le Maire à mettre en application ce règlement.

24 - EXTENSION DES HORAIRES DES LEÇONS DE NATATION INDIVIDUELLES EFFECTUÉES PAR LES EDUCATEURS SPORTIFS DES PISCINES MUNICIPALES

Le Conseil Municipal accepte cette mesure, sous réserve que les leçons soient données par des agents municipaux pendant les cours collectifs.

25 - CRÉATION DE TARIF À LA BASE NAUTIQUE

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à mettre en place cette activité de remise en forme, d'éveil musculaire, du lundi au vendredi, de 9 h à 10 h, en juillet et août et à créer le tarif correspondant de 4 €.

26 - RÉHABILITATION DE L'AIRE MULTISPORTS DIT "TERRAIN NIKE" - MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT

Le Conseil Municipal approuve le nouveau plan de financement pour lequel la Fédération Française de Football (F.F.F.) et l'Union Européenne de Football Association (U.E.F.A.) se substituent au Conseil Général et autorise M. le Maire à solliciter les subventions auprès des financeurs.

27 - ETUDE SUR LA SITUATION DE LA JEUNESSE DANS LES QUARTIERS CASTELROUSSINS - DEMANDE DE SUBVENTIONS

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à solliciter auprès des différents organismes une subvention aussi élevée que possible.

28 - CONVENTION ENTRE L'INSTITUT INTER RÉGIONAL POUR LA SANTÉ (I.R.S.A.) ET LA VILLE DE CHÂTEAUROUX CONCERNANT LES SÉANCES DE VACCINATIONS GRATUITES

Le Conseil Municipal approuve la convention à intervenir entre l'IRSA et la Ville de Châteauroux concernant les séances de vaccinations gratuites organisées par la Ville et autorise Monsieur le Maire à la signer.

29 - ACQUISITION DE VÉHICULES POUR L'ANNÉE 2008 : AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHÉS

Le Conseil Municipal approuve la passation des marchés avec les sociétés désignées ci-dessous et aux montants indiqués et autorise Monsieur le Maire à les signer :

LOT N° 1 : FOURNITURE DE 2 VEHICULES UTILITAIRES SANS PERMIS, Titulaire : GARAGE MAHIER – 36000 CHATEAUROUX Prix unitaire : de 12 548,52 € T.T.C. (hors carte grise) Pas de reprise de véhicules

LOT N° 2 : FOURNITURE DE 3 TRANSPORTEURS TOUT TERRAIN ELECTRIQUE, Titulaire : Ets CLOUÉ – 36250 SAINT-MAUR Prix unitaire : de 20 212,40 € T.T.C. (hors carte grise) Reprise de deux véhicules : 14 591,20 € T.T.C.

LOT N° 3 : FOURNITURE DE 1 A 2 BERLINES 5 PORTES ESSENCE DU SEGMENT B, Titulaire : GARAGE MAUBLANC – 36000 CHATEAUROUX Prix unitaire : de 11 701,20 € T.T.C. (hors carte grise) Reprise d'un véhicule : 1 500 € T.T.C.

LOT N° 4 : FOURNITURE DE 1 A 2 BERLINES 5 PORTES GAZ DU SEGMENT B, Titulaire : GARAGE MAUBLANC 36000 CHATEAUROUX Prix unitaire : de 14 175 € T.T.C. (hors carte grise) soit reprise d'un véhicule : 1 500 € T.T.C. soit reprise de deux véhicules maximum : 4 000 € T.T.C.

LOT N° 5 : FOURNITURE DE 1 A 2 FOURGONNETTES ESSENCE DU SEGMENT B, Titulaire : GARAGE MAUBLANC
- 36000 CHATEAUROUX Prix unitaire : de 10 976,29 € T.T.C. (hors carte grise) Reprise d'un véhicule :
2 500 € T.T.C.

LOT N° 6 : FOURNITURE DE 4 A 6 FOURGONNETTES GAZ DU SEGMENT B, Titulaire : GARAGE DENIS GIBAUD – 36250 SAINT-MAUR Prix unitaire : de 12 541,25 € T.T.C. (hors carte grise) Prix de l'option : 370,76 € T.T.C. (un extracteur électrique avec portes arrières tôlées) soit reprise de quatre véhicules minimum : 10 800 € T.T.C. soit reprise de cinq véhicules maximum : 13 500 € T.T.C.

LOT N° 7 : FOURNITURE DE 4 FOURGONS, CHÂSSIS ET ASSIMILES, Titulaire : GARAGE MAUBLANC – 36000 CHATEAUROUX Prix unitaire du fourgon n° 1 : de 21 369,27 € T.T.C. (hors carte grise) Prix unitaire du fourgon n° 2 : de 20 332,82 € T.T.C. (hors carte grise) Prix unitaire du fourgon n° 3 : de 28 869,98 € T.T.C. (hors carte grise) Prix unitaire du fourgon n° 4 : de 40 047,80 € T.T.C. (hors carte grise) Reprise de quatre véhicules : 11 000 € T.T.C.

LOT N° 8 : FOURNITURE D'UNE BALAYEUSE COMPACTE DE 4 M³ ENVIRON, Titulaire : SOCIETE DULÉVO – 71009 MÂCON Prix unitaire : de 115 892,40 € T.T.C. (hors carte grise) Prix de l'option : 601,59 € T.T.C. (une roue de secours) Reprise d'un véhicule : 2 990 € T.T.C.

30 - ETABLISSEMENT D'UNE CONVENTION ENTRE LE DÉPARTEMENT DE L'INDRE, LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION CASTELROUSSINE ET LA VILLE DU POINÇONNET DANS LE CADRE DE LA RÉALISATION D'UN CARREFOUR GIRATOIRE AU CROISEMENT DES RD 920 ET RD 943

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la convention définissant le financement de l'opération entre les différents partenaires.

31 - CONVENTION DE SERVITUDE AVEC E.D.F. RUE DE VERNUSSE

Le Conseil Municipal autorise E.D.F. à procéder à l'implantation d'un poste de transformation de courant électrique sur les parcelles CN n° 9 et n° 11 et autorise M. le Maire à signer la convention de servitude à intervenir.

32 - ACQUISITION D'UNE PARCELLE PIÈCE DE NOTZ

Le Conseil Municipal autorise l'acquisition de la parcelle cadastrée section CY n° 37 au prix de 12 000 €, soit 2,12 € / m² et autorise M. le Maire à signer l'acte à intervenir.

33 - ACQUISITION DE PARCELLES "PIÈCE DU FOISEAU"

Le Conseil Municipal autorise l'acquisition des parcelles cadastrées section CO n° 45 et n° 27 au prix de 24 000 €, frais d'acte et honoraires de négociation en sus et autorise M. le Maire à signer l'acte à intervenir qui sera reçu en la forme notariée.

34 - ACQUISITION D'UNE PARCELLE AVENUE JEAN PATUREAU FRANCOEUR LIEUDIT "LES CHEVALIERS"

Le Conseil Municipal approuve l'acquisition de la parcelle BY n° 79 au prix de 70 000 € et autorise M. le Maire à signer l'acte à intervenir qui sera reçu en la forme notariée.

35 - ACQUISITION D'UNE PROPRIÉTÉ 176 AVENUE JOHN KENNEDY

Le Conseil Municipal autorise l'acquisition de la parcelle cadastrée CN n° 104 au prix de 203 000 €, frais de diagnostics immobiliers et taxe foncière 2008 pris en charge par la Ville et autorise M. le Maire à signer l'acte à intervenir qui sera reçu en la forme notariée.

36 - ANNULATION DE LA VENTE D'UN TERRAIN PAR M. ET MME LOPEZ

Les propriétaires annulant la mise en vente de leur terrain, le Conseil Municipal décide de rapporter la délibération du 27 septembre 2007.

37 - DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC RUE DE LA CATICHE

Le Conseil Municipal autorise la mise à l'enquête en vue du déclassement du domaine public communal des parcelles cadastrées section AD n° 965 et n° 966.

38 - MISE À L'ALIGNEMENT SENTIER DE VAUGIRARD

Le Conseil Municipal autorise l'acquisition de la parcelle cadastrée section AB n° 400 pour l'euro symbolique et autorise M. le Maire à signer l'acte à intervenir.

39 - VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION POUR LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS DES RIVERAINS DE LA RUE DE L'INDRE ET DE LA RUE DU GUÉ AUX CHEVAUX (A.D.I.R.I.G.)

Compte-tenu de l'engagement de cette association au service de la Collectivité, Le Conseil Municipal décide de lui verser une subvention exceptionnelle de 1 000 euros.

40 - CONCOURS 2008 DES MAISONS FLEURIES : ATTRIBUTION DE PRIX

Le Conseil Municipal autorise le jury à répartir la somme de 3 000 euros entre les catégories ci-dessous en fonction du classement qu'il aura établi :

- 1^{ère} catégorie : maison avec jardin très visible de la rue,
- 2^{ème} catégorie : maison avec décor sur la voie publique,
- 3^{ème} catégorie : maison avec balcon ou terrasse,
- 4^{ème} catégorie : maison aux possibilités limitées de fleurissement (fenêtres et murs),
- 5^{ème} catégorie : immeubles collectifs (minimum 8 appartements),
- 6^{ème} catégorie : hôtels, restaurants ou cafés,
- 7^{ème} catégorie : fermes.

41 - P.N.R.U. QUARTIER SAINT-JEAN : RÉALISATION D'AIRES DE JEUX ET D'UNE AIRE MULTISPORTS ET QUARTIER DE LA POINTERIE : RÉALISATION D'UNE AIRE MULTISPORTS

Le Conseil Municipal approuve la passation des marchés avec les sociétés ci-dessous désignées et aux montants indiqués et autorise M. le Maire à les signer :

Lot n° 1 : Aire de jeux Sainte-Hélène (tranche 3/10 ans) : Titulaire : HUSSON International – 68 LAPOUTROIE

Montant : 52 682,62 € T.T.C.

Lot n° 2 : Aire de jeux Wagram (tranche 2/8 ans) : Titulaire : PROLUDIC – 37 VOUVRAY

Montant : 32 998,74 € T.T.C.

Lot n° 3 : Aire de jeux Wagram (tranche 7/14 ans) : Titulaire : ELASTISOL – 91 CHILLY MAZARIN

Montant : 32 417,59 € T.T.C.

Lot n° 4 : Aire Multisports rues Flaubert/Mérimée : Titulaire : CAZAL SPORT- 67 MOLSHEIM

Montant : 52 683,80 € T.T.C.

Lot n° 5 : Aire multisports, quartier La Pointerie : Titulaire : CAZAL SPORT – 67 MOLSHEIM

Montant : 49 789,48 € T.T.C.

42 - P.N.R.U. - PARTICIPATION DE LA VILLE AUX ACTIONS DE RÉSIDENTIALISATION DE SALZA-DANUBE

Le Conseil Municipal accepte d'attribuer une subvention globale et non révisable de 16 324 € à la SA HLM 2036 à titre de participation au financement de l'opération de résidentialisation de Salza – Danube. Cette subvention est calculée au taux de 8 % sur une dépense subventionnable de 204 047,78 € T.T.C. Elle est imputée au budget 2008, chapitre 20, fonction 824, article 20418.

43 - P.N.R.U. - PARTICIPATION DE LA VILLE AUX ACTIONS DE RÉSIDENTIALISATION DE ALEXANDRIE - VARSOVIE.

Le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention globale et non révisable de 15 582 € à la SA HLM 2036 à titre de participation au financement de l'opération de résidentialisation de Alexandrie – Varsovie. Cette subvention est calculée au taux de 8 % sur une dépense subventionnable de 194 773,44 € TTC. Elle est imputée au budget 2008, chapitre 20, fonction 824, article 20418.

44 - P.N.R.U. - PARTICIPATION DE LA VILLE AUX ACTIONS DE RÉSIDENTIALISATION DE VIENNE.

Le Conseil Municipal accepte d'attribuer une subvention globale et non révisable de 6 272 € à la SA HLM 2036 à titre de participation au financement de l'opération de résidentialisation de Vienne. Cette subvention est calculée au taux de 8 % sur une dépense subventionnable de 78 402,70 € T.T.C. Elle est imputée au budget 2008, chapitre 20, fonction 824, article 20418.

45 - AVENANT N° 1 AU LOT N° 1 MARCHÉ N° 2007/51 LOTS 1 À 3 POUR LA CONSTRUCTION D'UN BASSIN DE RÉTENTION DES EAUX PLUVIALES ET D'UNE VOIE D'ACCÈS DANS LE SECTEUR DE LA MARGOTIÈRE.

La capacité du bassin étant fixée à 18 000 m³, le Conseil Municipal approuve l'avenant n° 1 au marché 2007/ 51/, lots 1 à 3 avec l'entreprise SETEC et autorise M. le Maire à le signer.

46 - EXTENSION ET AGRANDISSEMENT DE L'ÉCOLE MATERNELLE SAINT-MARTIAL : APPROBATION D'AVENANTS AUX LOTS N° 1 ET N° 3

Le Conseil Municipal approuve et autorise M. le Maire à signer ces avenants aux marchés conclus avec les entreprises concernées par ces modifications de programme, soit :

- le lot n° 1 "Démolitions, Gros Œuvre, VRD" dont l'entreprise MARTIN – 36360 LUÇAY-LE-MALE est titulaire portant le nouveau montant du marché de ce lot n° 1 de 312 000,00 euros H.T. à 322 028,91 euros H.T. (385 146,58 euros T.T.C.) soit + 3,21 %,

- le lot n° 7 "plomberie, sanitaires" dont l'entreprise PATTERONI – 36000 CHATEAUROUX est titulaire, le nouveau montant du marché de ce lot n° 7 est porté de 18 373,00 euros H.T. à 17 893,00 euros H.T. (21 400,03 euros T.T.C.) soit – 2,61 %.

47 - REMPLACEMENT DES MENUISERIES DES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES LAMARTINE ET VICTOR HUGO : ATTRIBUTION DES MARCHÉS

Le Conseil Municipal approuve ces projets, la passation des marchés avec les entreprises désignées ci-dessous et aux montants indiqués :

lot n° 1 : "Menuiseries P.V.C. à l'école élémentaire Lamartine" société TECHNI-MURS - 36250 SAINT-MAUR TRANCHE FERME (1^{er} étage des Bâtiments A et B façade Ouest) pour un montant de 67 701,49 euros T.T.C. Option 3 (screen) : 18 900,63 euros T.T.C. TRANCHE CONDITIONNELLE 1 (Rez-de-chaussée Bâtiment A façade Ouest et rez-de-chaussée Bâtiment B façade Ouest + porte façade Est) pour un montant de 56 613,51 euros T.T.C. Option 2 (volet roulant) : 10 006,21 euros T.T.C. TRANCHE CONDITIONNELLE 2 (Bâtiments A et B façades Nord + pignons Nord et Sud) pour un montant de 20 026,30 euros T.T.C. TRANCHE CONDITIONNELLE 3 (Bâtiments A et B façades Est) pour un montant de 48 846,08 euros T.T.C. TRANCHE CONDITIONNELLE 4 (Bâtiments A et B - portes façades Sud) pour un montant de 13 046,92 euros T.T.C.

lot n° 2 : "Menuiseries P.V.C. à l'école élémentaire Victor Hugo" société TECHNI-MURS - 36250 SAINT-MAUR TRANCHE FERME (Bâtiment A façade Sud-Est + Cage d'escaliers) pour un montant de 58 445,61 euros T.T.C. TRANCHE CONDITIONNELLE 1 (Bâtiment B – façade Sud-Est + Cage d'escaliers) pour un montant de 58 445,61 euros T.T.C. TRANCHE CONDITIONNELLE 2 (Bâtiment A – façade Nord-Ouest côté pelouse) pour un montant de 19 734,90 euros T.T.C. TRANCHE CONDITIONNELLE 3 (Bâtiment B – façade Nord-Ouest côté cour) pour un montant de 19 734,90 euros T.T.C.

M. le Maire est autorisé à les signer ces marchés

48 - CONSTRUCTION DE DEUX COURTS DE TENNIS COUVERTS AU STADE GASTON PETIT : APPROBATION D'UN AVENANT AU LOT N° 3

Le Conseil Municipal approuve l'avenant au marché pour le lot n° 3 "Démolitions, Gros Œuvre, VRD" dont l'entreprise VIANO – 36700 CHATILLON-SUR-INDRE est titulaire, portant ainsi le nouveau montant du marché initial de 178 252,56 euros T.T.C. (tranche ferme et tranches conditionnelles 1 et 2) à 184 928,99 euros T.T.C. soit + 3,75 % et autorise M. le Maire à le signer.

49 - CONSTRUCTION D'UN PLATEAU TECHNIQUE À L'U.T. : APPROBATION D'UN AVENANT AU LOT N° 1

Le Conseil Municipal autorise l'avenant au marché pour le lot n° 1 "Terrassement, Démolition, VRD et Espaces Verts" dont l'entreprise Berry Environnement - 36400 LA CHATRE est titulaire, portant ainsi le nouveau montant du marché initial de 62 632,25 euros T.T.C. (marché de base + variante) à 70 462,46 euros T.T.C. soit + 12,50 % et autorise M. le Maire à le signer.

Pour le Maire empêché,
L'Adjoint,

Monique ROUGIREL